

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absent excusé 0

O B J E T

Service des Sports – Versement
 d'une subvention exceptionnelle
 au profit de l'association sportive
 le football club de Soisy-Andilly-
 Margency (FCSAM).

Le 23 mai 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 mai 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Fréret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

SECRETAIRE : Mme Brassat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190523-DEL2019052301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2019

Affichage : 28/05/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Les représentants de l'association Football club de Soisy-Andilly-Margency (FCSAM) ont sollicité les élus de la ville de Soisy-sous-Montmorency pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 16 000€ (seize mille euros) afin de les accompagner suite à la reprise du club par un nouveau bureau en 2018.

La ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite encourager cette association ainsi que les nouveaux représentants de l'association qui se distinguent par leur investissement, la qualité de leur intervention, le nombre de jeunes accueillis dans le cadre de ses activités et des manifestations sportives.

Premier club en nombre d'adhérents sportifs sur le territoire, la ville de Soisy-sous-Montmorency accorde une attention particulière aux associations qui encouragent le sport féminin ainsi qu'à celles qui emploient du personnel dans leur structure.

Il revient au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement à l'Association Football club de Soisy-Andilly-Margency de la somme de 16 000€ (seize mille euros) correspondant à la contribution financière exceptionnelle de la Ville au titre de l'année 2019

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Sports du 14 mai 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 16 mai 2019,

K

SUR le rapport de Mme Bitteri,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 16 000€ (seize mille euros) au FCSAM pour l'année 2019.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHATANO

Acte rendu exécutoire le

28 MAI 2019